

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DPE 27 Convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre Ville de Paris et sa régie Eau de Paris, le SEDIF et son délégataire VEDIF.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer la convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre Ville de Paris et sa régie Eau de Paris et le SEDIF et son délégataire ;

Sur le rapport présenté par Madame Celia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre Ville de Paris et sa régie Eau de Paris et le SEDIF et son délégataire, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvée ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre Ville de Paris et sa régie Eau de Paris et le SEDIF et son délégataire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO